



# PROJET EDUCATIF

de la commune de

**SAINT-VIGOR LE GRAND**

# Commune de SAINT-VIGOR LE GRAND

## PROJET EDUCATIF

Priorité pour une enfance épanouie, apprendre en s'amusant

---

Réflexion :

La forme actuelle et première du projet éducatif de la commune de Saint-Vigor-le Grand se veut être une présentation globale des objectifs fixés pour la formation des enfants et des adolescents au sein de la municipalité tant au niveau intellectuel et culturel que physique.

Ainsi, les différents acteurs de la vie éducative sont intégrés à la mise en place et à l'application du projet éducatif.

L'école, les associations et le Centre de Loisirs sans hébergement participent par leurs actions et leurs projets pédagogiques à l'émergence dans notre commune d'un véritable souci de la prise en charge des enfants et des adolescents.

Toutes les activités se veulent éducatives et ludiques.

Les modifications prévues pour l'actuel projet éducatif visent à préciser les différentes actions et projets présents et futurs.

### A) Principes

- 1) Ce projet éducatif s'inscrit dans la réflexion menée dans toute recherche éducative, à savoir, le développement de l'enfant sur tous les plans : physique, intellectuel, social et culturel.
- 2) Le centre de loisirs de Saint-Vigor le Grand est situé en zone péri-urbaine, il doit être un endroit où l'enfant va pouvoir mieux apprêhender l'espace.
- 3) Le centre de loisirs n'est ni l'école, ni le lieu de vie de famille. Il est une possibilité pour l'enfant de s'épanouir en oubliant les difficultés et les échecs, en trouvant un lieu d'accueil chaleureux, de détente et de camaraderie.
- 4) Le centre de loisirs est un lieu où chaque enfant prend conscience des différences dans tous les domaines (physiques, intellectuelles et culturelles) et apprend à les accepter pour une plus grande tolérance sans laquelle toute vie en société est toujours menacée.
- 5) L'équipe pédagogique est consciente que chaque enfant est unique, que la personne humaine est indivisible et évolue dans le temps et que le séjour au centre de loisirs est un apprentissage de la vie en société d'où son importance, même si la durée d'accueil est limitée.
- 6) L'équipe s'engage à tout mettre en œuvre pour que l'enfant passe un agréable séjour tout en s'enrichissant. Il doit apprendre en s'amusant.

## B) Objectifs

Les enfants fréquentant le centre sont d'origines socio culturelles diverses. Beaucoup viennent de milieu rural, certains des communes de proximité et d'autres, en particulier des enfants adoptés, viennent de différents pays du monde, ce qui permet de choisir certains objectifs (cf. règlement intérieur).

### 1) le respect de l'individu

Le centre tient particulièrement à donner les valeurs indissociables de la dignité de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs.

L'enfant, en respectant la liberté de l'autre, apprend la justice et poursuit l'éducation morale donnée dans la famille et à l'école.

Sachant que l'enfance et l'adolescence sont deux périodes déterminantes dans la vie de l'individu, il est nécessaire de lui présenter des activités qui favorisent l'apprentissage de :

#### e) la vie en société

- en participant à des activités de groupe (développement des connaissances – cf. projet pédagogique).
- en partageant les responsabilités au sein des jeux et des activités et en respectant ses engagements.
- en prenant des décisions au sein du groupe, ce qui favorise l'autonomie.

De l'enfant à l'adulte, le chemin est court et pourtant capital, le centre de loisirs doit permettre :

### 3) une éducation à la citoyenneté

- en mesurant l'importance de l'environnement spatial, celui du lieu d'accueil (respect des locaux, du matériel, de la propreté, du coût...etc.).
- en prenant conscience de la nécessité de respecter la nature et le patrimoine.
- en apprenant à écouter l'autre (le camarade ou le personnel d'encadrement) l'enfant découvre le voisin, le compatriote et l'ouverture d'esprit.

## C) Dispositif d'évaluation

- 1) Dans le but de donner toute « sa vie » au projet éducatif (application et suivi dans le temps), les co-directeurs réuniront tous les soirs leur équipe pour un débriefing mené par chacun des acteurs qui précisera dans quelle mesure son activité s'est inscrite dans le cadre du projet ; Un avis sera alors donné par le groupe et les co-directeurs. Ensuite, chacun des animateurs définira également ses priorités d'évaluations de son activité du lendemain.
- 2) En fin de semaine, chacun effectuera une évaluation globale des animations de la semaine par rapport aux objectifs.
- 3) Afin d'associer les familles au dispositif, trois animateurs « de permanence » se tiendront à la disposition des parents (sortie du soir) pour répondre à leurs éventuelles questions ou remarques

- 4) Il sera également organisé une réunion « fin de centre » au cours de laquelle seront échangées les impressions de chacun, mais également projeté une rétrospective précise du centre (photos, exposition d'objets créés par les enfants...etc.)

5) Mini camps :

e) depuis 2001, nous organisons des mini-camps pour les enfants de 10 à 14 ans par groupe de 20.

b) thèmes : à la ferme, à la mer, à la campagne

c) durée et organisation : ils se déroulent sur une période de 5 jours et 4 nuits

Le choix du lieu, souvent près de la mer, est conditionné par les désirs des enfants. Le repas du midi est apporté par un employé communal. Les activités du soir ont été discutées et choisies par les enfants et les moniteurs avant le départ. Un courrier est envoyé aux parents pour information, suivi d'une réunion avec les enfants, les parents et l'équipe d'encadrement concernée (réponses aux questions, préparation du matériel, constitutions des groupes, choix des menus, répartition des tâches, etc...)

Implication importante des services municipaux (matériel, logistique...)

d) financement : une participation financière est demandée aux parents des enfants qui partent pour les mini-camps.

e) objectifs

- donner une responsabilité individuelle mais aussi à l'intérieur du groupe.

- apprendre à connaître un autre milieu, soi-même et les autres dans des circonstances particulières.

- favoriser des moments de plus grande intimité entre les enfants et l'équipe (certains enfants éprouvent le besoin de confier leurs secrets à ces moments privilégiés)

6) Grandes sorties :

Chaque fin de mois est organisé une grande sortie dans le but que les enfants gardent un souvenir mémorable d'une sortie de groupe dans un lieu en dehors du lieu d'accueil du centre de loisirs.

Dans le cadre de cette sortie, une participation exceptionnelle peut être demandée aux parents.

7) Présentation et fonctionnement

a) – calendrier de mise en route de mars à avril

- tri des curriculum vitae reçu en mairie

- entretien individuel des candidats à l'animation en avril

b) composition de l'équipe

- à partir de l'été 2014, la gestion se fait par deux directeurs (Nolwenn FORMAL au mois de juillet, et Anthony LAINÉ au mois d'août).

- le recrutement est réalisé en fonction des diplômes et des compétences. Par exemple, l'expérience répétée des mini camps.
- pour que l'équipe fonctionne bien, il est important pour les co-directeurs de bien présenter les options humaines, morales et culturelles de leur centre de loisirs d'où la nécessité d'une réunion d'information pour les parents avant l'inscription de leurs enfants.

#### d) objectifs et aides

Avant l'ouverture du centre, des réunions préparatoires avec l'équipe sont organisées au cours desquelles se développent des relations importantes entre les stagiaires B.A.F.A. et les autres animateurs. Par exemple, cette année, comme tous les ans, nous remettrons un cahier sur lequel ils pourront noter leurs réussites et leurs échecs. Lors de la prise de connaissance des notes pendant les réunions avec les animateurs déjà expérimentés, nous pourrons nous rendre compte de leur savoir concernant le développement de l'enfant, les jeux et les activités proposées et notamment de leur conscience de la nécessité de l'hygiène et de la sécurité des enfants.

Quant au savoir-faire et au savoir être des stagiaires B.A.F.A., nous pourrons les observer lors des activités de plein air (golf, plage, équitation....).

Pendant les moments où ils surveillent les enfants, ils devront se rappeler l'importance

\* d'observer l'enfant en lui faisant faire son activité jusqu'au bout (celle qu'il a choisie) afin de vérifier sans cesse sa sécurité, son état physique et son intérêt. Il est toujours précieux de surcroît pour le directeur de mesurer les qualités humaines et de connaissances d'un animateur au moment où un enfant a besoin d'être aidé ;

\* de participer à l'élaboration d'un projet lors de la réunion de l'équipe c'est-à-dire de proposer une activité, de s'engager à la construire et à la conduire avec l'équipe :

\* d'accepter l'évaluation, les remarques positives, certes, mais aussi négatives qui permettent de progresser, de dire au directeur et à l'équipe pédagogique ce qui pourrait être amélioré dans les activités et les relations humaines.

#### e) extension du centre de loisirs

Afin de prolonger les actions estivales du centre de loisirs et suivant les nombreuses demandes des parents et des enfants le fréquentant, la municipalité, en concertation avec les co-directeurs et l'équipe pédagogique, adopte son fonctionnement pendant les petites vacances (sauf pendant les vacances de Noël et Février).

A compter de l'année 2015, le centre est basé uniquement au stade municipal Marcel Garnier nous permettant d'accueillir les enfants de moins de 6 ans, répondant ainsi à la demande parentale. Les locaux scolaires rue de Courseulles ne sont plus utilisés.

En Février 2016, une nouvelle période d'accueil, pendant les vacances d'Hiver, a été ouverte. Cette dernière sera pérennisée selon le bilan de fréquentation.

Vu la demande des inscriptions et le nombre croissant des participants aux petites vacances, considérant que le site d'accueil du centre permet de recevoir plus d'enfants, le conseil municipal a décidé de passer la capacité d'accueil des petites vacances de 50 à 60 enfants par jour à compter d'avril 2017.

Vu le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques prévoyant la possibilité pour les collectivités qui le souhaitent de revenir à un rythme scolaire réparti sur 4 jours par semaine,

Vu l'avis favorable de Bayeux Intercom en date du 6 juillet 2017 pour le retour à un rythme scolaire de 4 jours et du Directeur Académique des services de l'éducation nationale du Calvados en date du 7 juillet 2017 ;

la Municipalité de Saint-Vigor le Grand a décidé d'ouvrir un accueil de loisirs pour le mercredi matin (sans restauration) à compter de la rentrée scolaire 2017-2018. Il est précisé que ce service est en priorité adressé aux parents dont l'enfant est scolarisé à l'école de Saint-Vigor le Grand. En effet, le nombre d'enfant pouvant être accueillis n'excède pas 48.

Notre objectif, en résumé, est de leur donner confiance en eux mais aussi la conscience du sérieux et de l'intérêt de leur responsabilité afin qu'il puisse avoir envie de continuer leur formation.

N.B. : il va sans dire que le directeur ne cesse de confronter son jugement passé sur les anciens animateurs avec son observation renouvelée afin de voir leur évolution.

Ce projet éducatif a été révisé le 4 septembre 2018 par Benoît FERRUT, Maire, Nolwenn FORMAL et Anthony LAINÉ, Co-Directeurs du centre, conformément aux valeurs et aux principes qui ont été discutés au cours des réunions préparatoires de l'équipe d'encadrement, consciente qu'un enfant qui découvre les autres et qui se découvre lui-même au sein d'un lieu caractérisé par une vie de qualité est un enfant épanoui.

Le Maire,

les Co-Directeurs,

FORMAL Nolwenn

LAINÉ Anthony

